

Alençon  
Arras  
Bordeaux  
Brest  
Cherbourg  
Dunkerque  
Le Creusot  
Le Mans  
Lille  
Lyon  
Marseille  
Nancy  
Nantes  
Strasbourg

# FINANCES OBSERVATOIRE DES COMMUNAUTÉS URBAINES

# focus

## SEMESTRIEL

7

Mai 2007

### À retenir

En 2006, les quatorze communautés urbaines représentent un budget total de **8,1** milliards d'euros, en progression de près de 10 % par rapport à 2005.

Les investissements se montent à **2,8** milliards d'euros, en hausse de **20 %** après une progression de près de **23 %** en 2005. Leur part dans les dépenses propres des communautés urbaines progresse : 40 % en 2006 contre 35 % en 2001.

Une fois déduites les dépenses liées aux intérêts de la dette et au personnel, les dépenses d'intervention des CU s'élèvent à **5,6** milliards d'euros, réparties dans les grands domaines suivants :

Transports urbains : **32 %**  
Eau et assainissement : **19 %**  
Voirie : **14 %**  
Ordures ménagères : **13 %**  
Aménagement urbain : **12 %**

Les recettes de fonctionnement se montent à **6,8** milliards d'euros. 54 % sont de nature fiscale, soit **3,7** milliards d'euros.

Les bases de taxe professionnelle progressent de 2,3 % en 2006, à un rythme inférieur à celui observé sur le plan national : + 3,1 %.

Aux recettes fiscales s'ajoutent **1,7** milliard de recettes en provenance de l'Etat. En dehors du FCTVA, qui fluctue en fonction des investissements des communautés urbaines, et des amendes de police, les recettes qui relèvent d'une décision propre de l'Etat ont évolué de **1,05 %** entre 2005 et 2006, soit à un rythme inférieur à l'inflation (+ 1,8 %).

### Edito

Avec cette nouvelle édition de Focus, sa lettre financière semestrielle, l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) est heureuse de vous présenter, et ceci bien avant les publications officielles, les grands équilibres financiers des quatorze communautés urbaines, tels qu'ils ressortent de l'analyse des comptes administratifs 2006 réalisée par la direction des études de Dexia Crédit Local.

2006 marque la poursuite des grandes tendances déjà relevées dans les numéros précédents : progression importante – près de 10 % – des masses financières gérées par les communautés urbaines pour atteindre la somme de 8,1 milliards d'euros ; des dépenses propres qui progressent de 11 % pour s'établir à 7,0 milliards d'euros ; des dépenses d'intervention – fonctionnement et investissement – qui progressent de plus de 14 % par rapport à 2005 et, enfin, des dépenses d'investissement *stricto sensu* qui augmentent de 20 % par rapport à 2005, elle-même année exceptionnelle puisque les investissements avaient connu un bond de près de 23 %. En 2006, les quatorze communautés urbaines ont ainsi investi 2,8 milliards d'euros, s'affirmant plus que jamais comme des acteurs de premier plan en faveur du développement de leur territoire. Cet effort exceptionnel s'accompagne d'une progression contenue des dépenses de personnel, d'une fiscalité modérée, de frais financiers

maintenus à un niveau très faible malgré un recours accru à l'endettement, le tout dans un contexte de quasi stabilité des concours financiers de l'État. Devant faire face à un besoin de financement accru, les quatorze communautés urbaines ont reconduit leur emprunt obligataire groupé pour un montant de 103 millions d'euros en 2006, opération qui sera renouvelée en 2007.

Témoins d'une actualité particulièrement riche, les zooms font état des travaux et avancées des communautés urbaines, sur des thèmes tels que les recours en matière de TVA et la création d'une commission communautaire des impôts directs et, surtout, des réponses apportées par le Président de la République nouvellement élu au manifeste adressé aux candidats à l'élection présidentielle par les quatorze présidents des communautés urbaines de France. Autant de chantiers cruciaux qu'ils auront à cœur de suivre, depuis l'évolution des dotations de l'État jusqu'au financement des transports collectifs, en passant par la fiscalité locale et la question de l'autonomie financière des collectivités locales.

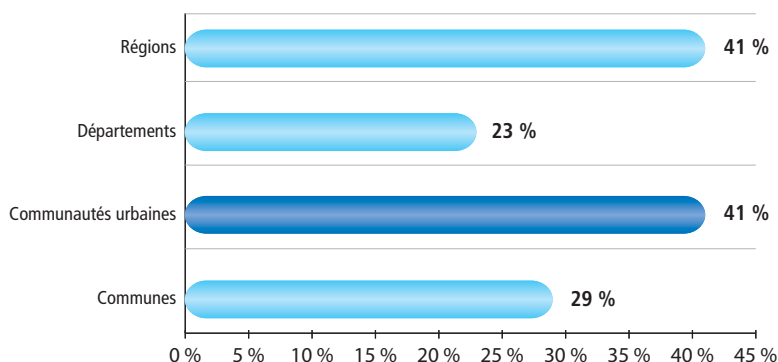
## Un volume d'intervention de plus en plus fort, des reversements stabilisés

Le budget total hors dette de l'ensemble des quatorze communautés urbaines se monte à 8,1 milliards d'euros en 2006 et enregistre une progression de 9,7 % par rapport à 2005.

### DES EFFORTS SOUTENUS SUR LEUR CHAMP DE COMPÉTENCES

Sur ce total de plus de 8 milliards d'euros, 7,0 constituent les dépenses propres, liées à l'exercice des compétences des communautés urbaines. La nature de ces dépenses a évolué en 6 ans, le poids du fonctionnement se réduisant pour laisser la place à davantage d'investissement. En 2006, les dépenses d'investissement représentent 40 % des 7,0 milliards contre 35 % en 2001. Ce poids des programmes d'investissement dans le budget est dorénavant équivalent à celui observé dans les régions et s'éloigne en revanche de ce qui est pratiqué en moyenne dans les communes où les dépenses d'investissement ne représentent que 29 % des dépenses totales. Ce constat est le reflet de l'importance des projets montés sur les territoires des communautés urbaines, notamment en matière de transports urbains.

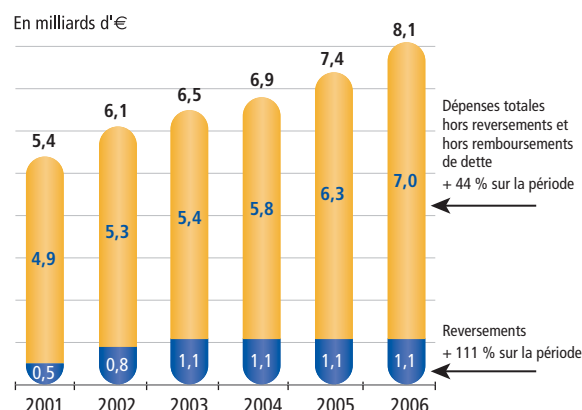
### POIDS DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUDGET DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2006



### UNE POLITIQUE DE REVERSEMENTS STABILISÉE

A ces volumes de dépenses liés à l'exercice direct des compétences s'ajoute par ailleurs 1,1 milliard d'euros constitués de reversements aux communes. Ceux-ci ont un poids qui a tendance, au cours des dernières années, à diminuer au sein du budget total des quatorze communautés urbaines : 14 % en 2006 contre 16,5 % en 2003.

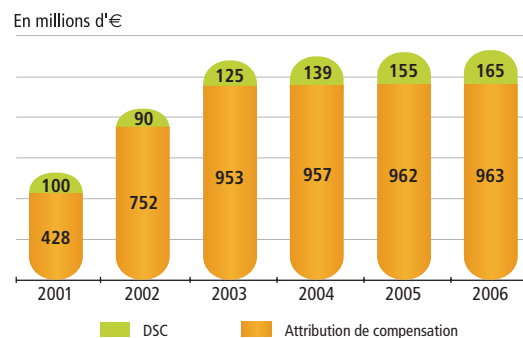
### LES DÉPENSES TOTALES DES COMMUNAUTÉS URBAINES (BUDGETS PRINCIPAUX ET ANNEXES)



Après avoir connu, de 2001 à 2003, de fortes évolutions du fait de la mise en place progressive de la taxe professionnelle unique dans les communautés urbaines, les reversements de fiscalité aux communes atteignent « leur rythme de croisière ». En 1999, sur les douze communautés urbaines existantes, aucune n'avait adopté ce régime fiscal ; en quatre années onze communautés l'adopteront. Depuis 2003, dans la mesure où aucune nouvelle communauté urbaine n'est passée sous le régime de la TPU, l'évolution constatée des reversements de fiscalité est dorénavant liée aux politiques de redistribution choisies par les communautés urbaines et, le cas échéant, au développement des compétences exercées.

Les reversements aux communes évoluent à nouveau faiblement en 2006 (+ 1,2 %).

### ÉVOLUTION DES REVERSEMENTS AUX COMMUNES



L'attribution de compensation nette (AC versée aux communes moins AC reçue des communes) se monte à 963 millions d'euros et est pratiquement stable depuis 2003. La DSC atteint 165 millions d'euros et évolue de manière moins soutenue qu'en 2005 (+ 6,4 % en 2006 contre + 11,4 % en 2005).

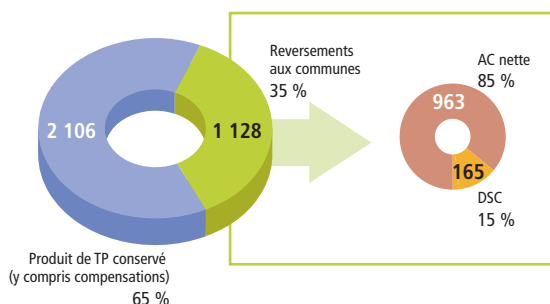
En terme de structure, l'attribution de compensation qui constitue, depuis 2002, le principal reversement, voit sa part se réduire au profit de la DSC (11 % en 2002 contre 15 % en 2006).

Au total, les reversements aux communes représentent

35 % des produits de taxe professionnelle perçus par les quatorze communautés urbaines. Ce produit, qui comprend les compensations fiscales de TP ainsi que la dotation de compensation, se monte à 3,2 milliards d'euros et progresse de 3,4 % en 2006.

#### LA FONCTION DE REDISTRIBUTION DANS LES COMMUNAUTÉS URBAINES EN 2006 (EN MILLIONS D'EUROS)

Produit de TP perçu = 3,2 milliards d'€  
(y compris compensations et DGF – dotation de compensation)



#### ZOOM

### Finances des communautés urbaines, les positions du président de la république

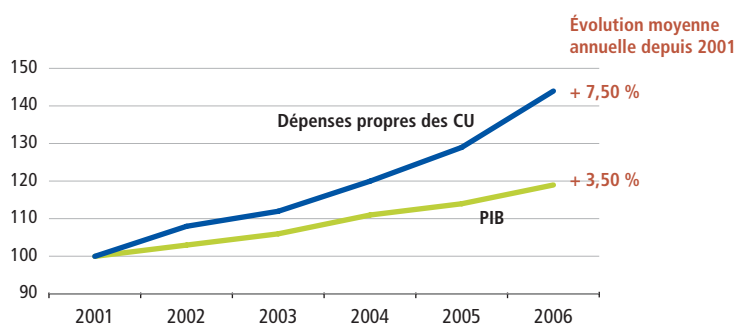
Dans un courrier adressé à Gérard Collomb, le président de l'ACUF, le 17 avril dernier, Nicolas Sarkozy a réagi aux 14 propositions contenues dans le « manifeste des présidents de communautés urbaines » qui lui avait été adressé quelques semaines avant le premier tour de l'élection présidentielle. Ses propositions, qui rejoignent en partie celles des CU, sont les suivantes :

- possibilité pour les CU qui le souhaitent d'avancer vers davantage d'intégration, y compris au niveau de la fiscalité ou des dotations, ce qui peut impliquer de reconsidérer l'évolution des dotations des CU et de leurs communes membres ;
- une volonté de limiter la hausse de la pression fiscale à périmètre de compétences identique, de préserver l'équilibre entre les impôts-ménages et les impôts-entreprises et de rendre la fiscalité locale plus transparente et plus responsabilisante ;
- une meilleure spécialisation fiscale ;
- poursuite de la réforme de la taxe professionnelle, en étant attentif aux éventuels transferts entre collectivités que peuvent entraîner des changements d'assiette ;
- engager la révision des bases fiscales de taxe d'habitation ;
- poursuite de la démarche engagée à travers la Conférence nationale des finances publiques, visant notamment à ce que l'Etat consulte systématiquement les collectivités locales pour les décisions ayant un impact sur leurs dépenses.

## Une dynamique de projets en 2006 dans la continuité des efforts de 2005

Les dépenses propres des quatorze communautés urbaines, constituées des dépenses de fonctionnement hors reversement aux communes et des dépenses d'investissement hors dette, s'établissent à 7,0 milliards d'euros en 2006. Depuis 2001, leur rythme de progression est supérieur à celui du PIB et atteint, en 2006, une évolution record (+ 11 %).

#### ÉVOLUTION COMPARÉE DES DÉPENSES DES COMMUNAUTÉS URBAINES ET DU PIB (BASE 100 EN 2001)



Dépenses propres = dépenses totales hors remboursements de dette et reversements de fiscalité aux communes

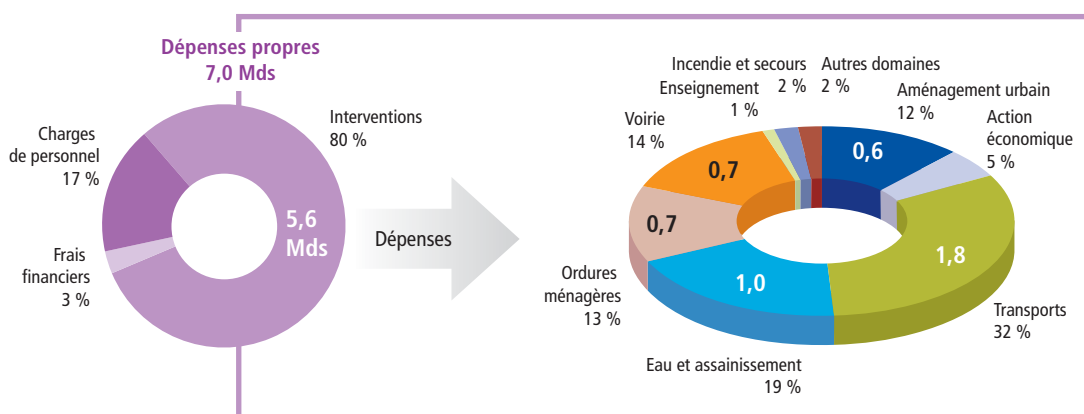
### DES DÉPENSES ORIENTÉES SUR LES GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION DES COMMUNAUTÉS URBAINES

Première composante de ces dépenses, les charges de fonctionnement se montent à 4,2 milliards et enregistrent une progression supérieure à celle de l'année précédente (+ 6,1 % en 2006 contre + 1,4 %) en raison notamment d'une dynamique des charges à caractère général.

Au sein de ces dépenses de fonctionnement propres, les intérêts de la dette repartent à la hausse avec + 14 % pour atteindre 233 millions d'euros. Ce mouvement conjoncturel tient à la récente hausse des taux d'intérêt sur les marchés et au recours plus soutenu à l'endettement. Il fait suite à une période de baisse prononcée des taux d'intérêt et de désendettement marqué. Néanmoins, non seulement le poids des intérêts de la dette reste faible par rapport au total des dépenses propres des communautés urbaines, mais celui-ci est même en baisse par rapport à 2001 : 3,3 % en 2006 contre 5,5 % en 2001.

Par ailleurs, les charges de personnel affichent en 2006 une progression de + 3,5 % pour atteindre 1,2 milliard d'euros. Leur part au sein des dépenses propres est toutefois en légère baisse : 17 % en 2006 au lieu de 18 % en 2005.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES PROPRES (EN MILLIARDS D'EUROS)



Hors les charges financières et les frais de personnel qui ne sont pas affectés à un domaine d'activité particulier, les interventions relevant du fonctionnement propre des communautés urbaines se montent à 2,8 milliards d'euros. À celles-ci s'ajoutent les investissements qui atteignent un montant record de 2,8 milliards d'euros en 2006 : au total, ce sont 5,6 milliards d'euros qui sont dépensés par les quatorze communautés urbaines dans le cadre de l'exercice direct de leurs compétences.

Ces interventions concernent, en premier lieu, les transports urbains : avec 1,8 milliard d'euros, ce domaine ne cesse de progresser et représente, en 2006, 32 % des interventions des communautés urbaines (30 % en 2005). Le deuxième domaine d'intervention est celui de l'eau et de l'assainissement qui représente 19 % des interventions, les dépenses dans ce domaine passant de 0,7 milliard en 2005 à 1,0 milliard d'euros en 2006.

Viennent ensuite, dans des proportions quasiment égales, la voirie (14 %), les ordures ménagères (13 %) et l'aménagement urbain (12 %).

### DES INVESTISSEMENTS EN FORTE PROGRESSION

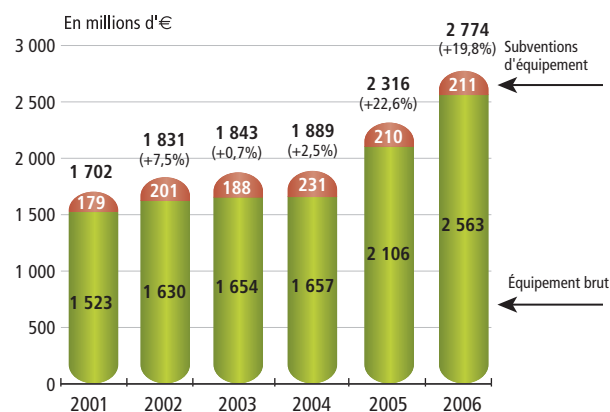
L'arrivée à maturité des grands projets lancés au début du mandat électoral se traduit, particulièrement dans les communautés urbaines, par une forte dynamique des investissements. L'année 2006 est en effet marquée, comme l'exercice 2005, par une très forte progression des investissements, + 19,8 % après + 22,6 % en 2005, portant à 2,8 milliards d'euros le volume des efforts consentis par les communautés urbaines.

Sur cette enveloppe globale, 2,6 milliards concernent les équipements physiques et 211 millions sont des subventions d'équipement versées (qui sont, depuis 2006, inscrites à la section d'investissement). Ce volume d'équipement brut est dorénavant supérieur à celui affiché par l'ensemble des régions françaises (2,6 milliards) même si ces dernières conservent d'importantes politiques

de subventionnement portant leur volume total d'investissement à près de 8 milliards.

Sur les cinq dernières années, les communautés urbaines ont investi en tout près de 12,4 milliards d'euros. Elles n'ont cessé de faire progresser leurs investissements au cours de ces années et réalisent, en 2006, 1 milliard de plus par rapport à l'enveloppe de 2001.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE



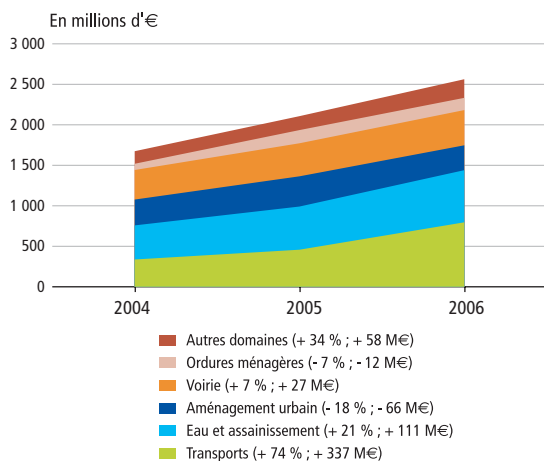
Comme en 2005, cette dynamique d'ensemble masque des situations individuelles différentes : si la majorité des communautés urbaines fait progresser de manière importante ses investissements, quelques-unes les réduisent sensiblement ou marquent une pause.

Sur l'ensemble des quatorze communautés urbaines, le volume d'investissement supplémentaire s'élève à 460 millions d'euros. Il concerne des domaines variés tels que

- le transport : la réalisation ou l'extension de lignes de tramway ;
- l'eau et l'assainissement : la rénovation des réseaux de distribution d'eau potable et de récupération des eaux pluviales ;

- la culture : la réalisation d'un zénith, celle d'une médiathèque ;
- les déchets ménagers : la mise aux normes d'usines de traitement des ordures ménagères, la construction d'un centre de valorisation énergétique et organique ;
- l'aménagement urbain : l'aménagement ou l'extension de nouvelles zones d'activités, les projets ANRU.

#### LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INVESTISSEMENT



Les montants et les évolutions concernent 2006

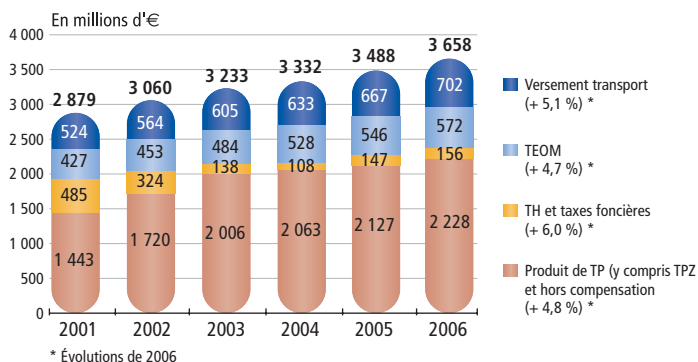
Face à ces enjeux majeurs en matière d'équipement public, les communautés urbaines doivent structurer leurs moyens de financement en tenant compte de recettes dont les deux principales composantes sont, d'une part, une taxe professionnelle soumise à l'entrée en vigueur dès 2007 d'une nouvelle réforme et, d'autre part, des dotations de l'État pour lesquelles les évolutions sont dorénavant très limitées.

## Des ressources fiscales qui se consolident avant l'entrée en vigueur de la réforme TP

Sur un total de 6,8 milliards d'euros, les recettes de fonctionnement sont constituées pour plus de la moitié (54 %) de recettes de nature fiscale. Celles-ci se montent à 3,7 milliards d'euros et progressent de 4,9 % en 2006 et 2005.

Ces recettes fiscales sont de nature assez différente : les deux premières décrites ici, TEOM et VT, sont affectées à des compétences particulières ; elles sont restées au cours des dernières années relativement dynamiques sans pour autant couvrir l'étendue des coûts, notamment en matière de gestion des ordures ménagères.

#### ÉVOLUTION ET DÉCOMPOSITION DU PRODUIT FISCAL



#### ZOOM

### L'ACUF précise le contenu d'une future commission communautaire des impôts directs

L'ACUF a déposé, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2007, un projet d'amendement proposant la création d'une commission communautaire des impôts directs. Malgré l'accord du gouvernement sur ce texte, celui-ci n'a finalement pas été retenu en commission mixte paritaire. Nullement découragée, l'ACUF entend bien relancer ce projet et c'est dans cette perspective qu'elle mène une réflexion afin d'en mieux préciser le contenu.

La future CCID doit, en premier lieu, proposer un cadre normé au sein duquel les EPCI puissent échanger avec l'administration fiscale, dans le respect du secret fiscal et en toute sécurité juridique, des informations visant à mieux connaître et apprécier leurs bases fiscales. Il s'agit de créer une instance, un lieu permanent de dialogue entre ceux qui maîtrisent l'assiette fiscale – les services fiscaux – et ceux qui votent les taux – les EPCI. De tels échanges existent çà et là et ils ont, partout où ils fonctionnent, démontré leur efficacité, mais ils sont extrêmement fragiles car soumis aux bonnes relations, souvent « *intuitu personae* », qui ont pu s'établir entre les CU et les services fiscaux.

En second lieu, une fois acquise la connaissance précise du tissu fiscal, la CCID pourrait intervenir en vue d'une harmonisation des valeurs locatives sur le territoire de l'EPCI.

#### TEOM ET VT, UNE DYNAMIQUE INDISPENSABLE À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES ASSOCIÉES

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 16 % du produit fiscal des communautés urbaines et se monte à 572 millions d'euros en 2006. Toutes les communautés urbaines perçoivent cette recette, onze sur quatorze la perçoivent au budget principal, les autres l'inscrivent dans un budget annexe. Pour la deuxième année consécutive, les

collectivités votent un taux de TEOM et non plus un produit. En 2005, le taux moyen pondéré de TEOM des communautés urbaines est de 9,8 %, ce qui correspond à un produit de 90 euros par habitant.

Les recettes issues du versement transport (VT), perçues par treize des quatorze communautés urbaines, s'élèvent à 702 millions d'euros en 2006, soit 19 % du produit fiscal.

Depuis 2001, ces deux recettes sont dynamiques et enregistrent une progression annuelle moyenne de 6,0 %.

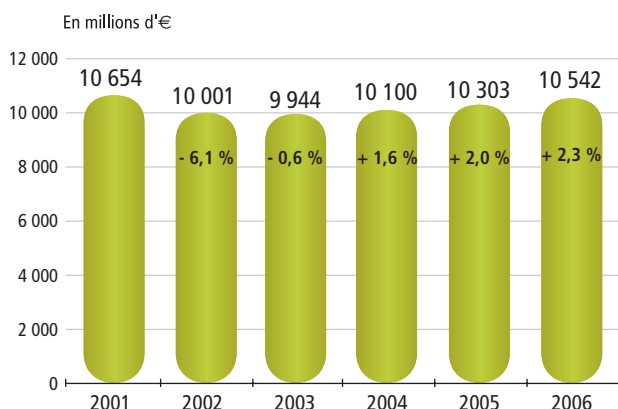
TEOM et VT représentent plus d'un tiers des recettes fiscales des communautés urbaines. Le reste est constitué du produit des contributions directes.

### DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ESSENTIELLEMENT CONSTITUÉES DE TAXE PROFESSIONNELLE

Les contributions directes (produit voté), 2,4 milliards, sont constituées, pour 93 %, du produit de taxe professionnelle et pour 7 %, du produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières, 156 millions d'euros. Celui-ci est issu des trois communautés urbaines à fiscalité additionnelle et des quatre autres à fiscalité mixte. Ces sept communautés enregistrent, en 2006, une progression moyenne de 3,4 % de leurs bases de taxe d'habitation contre une moyenne nationale de 3,9 %. De même, les bases de foncier bâti progressent de 3,1 %, soit un rythme inférieur à celui observé sur l'ensemble des collectivités locales (+ 3,8 %). L'ensemble du produit voté affiche une progression de 4,8 % en 2006, évolution quasi identique à celle observée en 2005.

En 2006, les bases de taxe professionnelle des quatorze communautés urbaines progressent à un niveau légèrement supérieur de celui enregistré l'année précédente, + 2,3 % en 2006 contre + 2,0 %. Cette hausse reste toutefois inférieure à celle observée au niveau national (+ 3,1 %). Compte tenu de l'impact des différentes réformes intervenues au cours des dernières années et d'un rythme de croissance "naturelle" faible, le niveau des bases de TP reste en 2006 inférieur en volume à celui de 2001.

EVOLUTION DES BASES DE TP DES COMMUNAUTÉS URBAINES

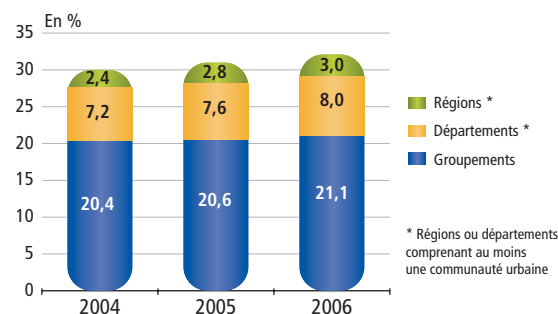


Le produit de taxe professionnelle unique, perçu par onze communautés urbaines, atteint à près de 2,2 milliards d'euros et enregistre une augmentation de 4,8 %, résultat d'une progression des bases de 2,3 % et d'une hausse des taux de 2,4 % en moyenne.

Cette progression des taux est la plus forte enregistrée en 5 ans et tient essentiellement à l'augmentation dans une communauté. Sans prendre en compte cette communauté urbaine, l'augmentation de la pression fiscale n'est que de 0,4 % en 2006. Au total, cinq communautés urbaines font progresser leur taux de TPU en 2006 contre six en 2005 ; les autres le stabilisent au niveau de 2005.

En 2006, le taux cumulé de taxe professionnelle sur le territoire des communautés urbaines sous le régime de la TPU, c'est-à-dire l'addition du taux moyen des régions et départements où figure au moins une communauté urbaine avec celui des onze communautés urbaines à TPU, se situe à 32,9 %. Compte tenu des évolutions enregistrées dans les départements et les régions, la pression fiscale sur leurs territoires s'accroît de 3,5 % en 2006 mais varie très fortement d'une communauté urbaine à une autre (de + 1,2 % à + 16,8 %).

EVOLUTION DU TAUX CUMULÉ DE TAXE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNAUTÉS URBAINES SOUS LE RÉGIME DE LA TPU



Sur les deux dernières années et en moyenne, les communautés urbaines ont fait progresser leur taux de + 1,7 % par an, dans le même temps les régions concernées ont vu leurs taux de TP progresser de + 10,7 % alors que les départements augmentaient les leurs de + 5,8 %.

## Des recettes en provenance de l'État toujours peu évolutives

En plus des 3,7 milliards de recettes fiscales, les quatorze communautés urbaines disposent de recettes en provenance de l'État pour un total de 1,7 milliard d'euros.

Celles-ci sont constituées de recettes de fonctionnement à hauteur de 89 % - la DGF et les compensations fiscales -

et de recettes d'investissement : FCTVA, amendes de police et subventions d'investissement.

La DGF, composée depuis 2004 de deux parts, se monte au total à 1,4 milliard d'euros, soit 83 % des recettes en provenance de l'Etat. La première part est la dotation d'intercommunalité : celle-ci atteint 525 millions d'euros et enregistre, en 2006, une progression de 1,9 % contre 1,0 % l'année précédente. Les dotations moyennes par habitant des communautés urbaines sont indexées chaque année sur la dotation forfaitaire des communes. La seconde part, correspondant essentiellement aux anciennes compensations au titre de la suppression de la part salaires, se monte à 904 millions d'euros et évolue à un rythme à peine supérieur à celui de 2005 (+ 1,4 % en 2006 contre + 1,0 % en 2005).

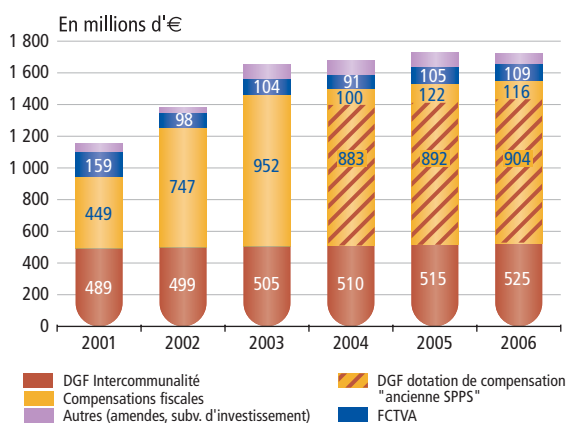
Les compensations fiscales, 116 millions d'euros, régressent en 2006 de 5,2 %. Ce mouvement est lié à la réduction des compensations versées au titre de la TP, elle-même résultat de l'utilisation de la DCTP comme variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations régie par le pacte de stabilité. Par ailleurs, une nouvelle compensation versée au titre de l'exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est instituée en 2006 et concerne les sept communautés urbaines percevant le foncier non bâti (123 000 euros).

Le FCTVA, qui représente 6% des recettes en provenance de l'Etat, atteint 109 millions d'euros en 2006 et progresse à un niveau inférieur de celui de 2005, + 4,1 % contre + 14,5 % en 2005.

Les amendes de police augmentent fortement en 2006 (+ 70 %), pour atteindre un montant de près de 70 millions d'euros.

Après de fortes hausses jusqu'en 2003, liées à l'impact de la suppression dans les bases imposables de taxe professionnelle de la part « salaires », les recettes en provenance de l'Etat ont tendance à se stabiliser sur les dernières années et leur structure reste quasiment identique depuis trois ans. Ainsi, les dotations de l'Etat hors FCTVA et amendes de police n'ont augmenté en 2006 que de 1,05 %, soit une progression inférieure à l'inflation sur la période (+ 1,8 %).

PRINCIPALES RECETTES EN PROVENANCE DE L'ÉTAT



## TVA et droits à déduction, l'ACUF et le GART relancent le gouvernement

Après un premier courrier resté sans réponse depuis septembre 2006, l'Association des communautés urbaines de France et le Groupement des Autorités Responsables de Transport ont à nouveau saisi le ministre du budget en mars 2007 afin qu'une réponse claire soit apportée sur l'application du délai spécial de 4 ans en matière de restitution aux collectivités locales de la TVA sur les activités économiques indûment payée suite aux décisions de la Cour de justice des communautés européennes du 6 octobre 2005. Cette relance s'est accompagnée de la publication d'un communiqué de presse commun ACUF-GART dans lequel les deux associations soulignent trois points qui leur apparaissent essentiels :

- elles rappellent que les contentieux engagés par les collectivités locales sont nombreux, comme l'attestent les enquêtes menées auprès de leurs adhérents, et portent sur plusieurs dizaines de millions d'euros ;
- elles étudient la possibilité d'élargir les recours sur la période antérieure à 2001. Des éléments leur permettent en effet de remonter jusqu'en 1985, date de l'instruction sur la TVA en matière de transports publics ;
- elles souhaitent pour l'avenir que les incidences en matière de TVA soient neutres dans les choix opérés par les EPCI en ce qui concerne le mode de gestion des services publics.

Face à l'importance des enjeux liés à la problématique de la TVA, l'ACUF et le GART ont convenu de renforcer leur veille sur ce sujet ainsi que la coordination de leurs actions.



## Journée d'études « Développement durable : notation, évaluation, performance et partage d'expériences public / privé »

Près de 90 personnes étaient réunies à la Communauté urbaine de Lyon le 29 mars dernier pour une journée d'étude, organisée par l'ACUF en partenariat avec Dexia, qui s'est révélée extrêmement riche en échanges et réflexions. Au terme de cette journée, deux pistes de réflexion et d'action émergent. La première consiste, pour les collectivités locales, à faire prévaloir leur approche et leurs spécificités plutôt que de se voir imposer des référentiels trop marqués par une approche économique et financière. La seconde consiste à travailler à l'amélioration des méthodes existantes. D'où la nécessité, sur le modèle des nouveaux indicateurs internationaux, de construire des indicateurs pertinents à l'échelon local et d'étudier leur écart avec les indicateurs économiques « traditionnels ». L'ACUF entend bien poursuivre ces deux pistes qui lui paraissent complémentaires.

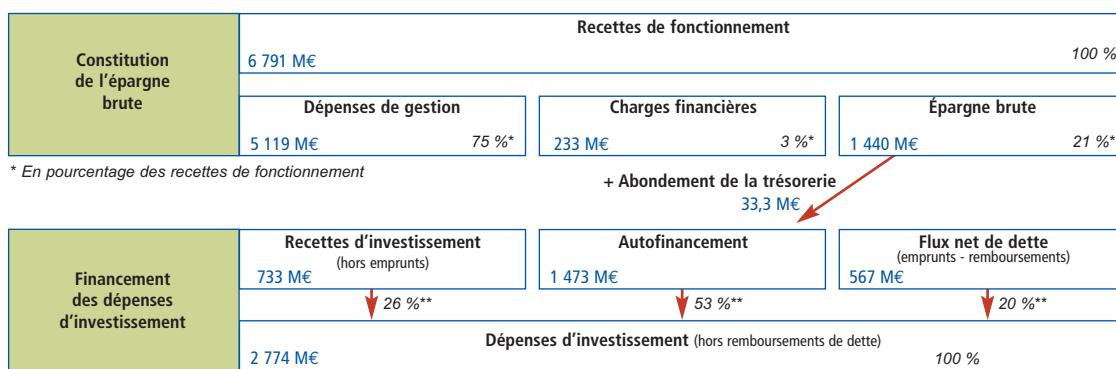
# Compte simplifié et schéma de financement (consolidation des budgets principaux et annexes)

En millions d'euros	2003	2004	04/03	2005	05/04	2006	06/05
Recettes de fonctionnement ❶	5 972	6 216	+ 4,1 %	6 434	+ 3,5 %	6 791	+ 5,6 %
<i>nettes de reversements aux communes</i>	4 873	5 069	+ 4,0 %	5 287	+ 4,3 %	5 663	+ 6,5 %
Dépenses de gestion ❷	4 628	4 910	+ 6,1 %	5 100	+ 3,9 %	5 119	+ 4,7 %
<i>nettes de reversements aux communes</i>	3 530	3 762	+ 6,6 %	3 953	+ 5,1 %	3 991	+ 5,8 %
Reversements aux communes (AC + DSC)	1 098	1 115	+ 1,6 %	1 147	+ 2,9 %	1 128	+ 1,0 %
<b>Épargne de gestion ❸ = ❶-❷</b>	<b>1 345</b>	<b>1 307</b>	<b>- 2,8 %</b>	<b>1 334</b>	<b>+ 2,1 %</b>	<b>1 673</b>	<b>+ 8,3 %</b>
Charges financières ❹	237	220	- 7,4 %	204	- 7,1 %	233	+14,2 %
<b>Épargne brute (CAF) ❺ = ❸-❹</b>	<b>1 107</b>	<b>1 087</b>	<b>- 1,8 %</b>	<b>1 130</b>	<b>+ 3,9 %</b>	<b>1 440</b>	<b>+ 7,4 %</b>
Recettes directes d'investissement	567	494	- 12,9 %	552	+ 11,8 %	733	+32,9 %
<b>Flux net de dette (emprunts - remboursements)</b>	<b>- 81</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>604</b>	<b>-</b>	<b>567</b>	<b>-</b>
Dépenses d'investissement hors dette	1 654	1 674	+ 1,2 %	2 106	+ 25,8 %	2 774	+ 19,8 %
Résultat de l'exercice	- 61	- 56	-	179	-	- 33	-

nb : les dépenses d'investissement comprennent dorénavant les subventions d'investissement. Ce retraitement lié aux nouvelles maquettes M14 a été effectué rétroactivement. Les séries diffèrent donc maintenant de celles présentées dans focus n°5

Ce tableau décrit les évolutions des principaux comptes et soldes intermédiaires de gestion des communautés urbaines sur les derniers exercices. Comme pour l'ensemble de l'analyse décrite dans ce document, il reflète la situation consolidée des quatorze communautés urbaines.

## EN 2006, UN SCHÉMA DE FINANCEMENT DANS LA CONTINUITÉ DE CELUI DE 2005 : FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR LES RESSOURCES PROPRES ET PAR UN RECOURS À L'EMPRUNT (BUDGETS CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS)



\* En pourcentage des recettes de fonctionnement

\*\* En pourcentage des dépenses d'investissement

Les recettes de fonctionnement des communautés urbaines atteignent en 2006 6,7 milliards d'euros. Leurs dépenses de gestion absorbent 75 % de leurs recettes (79 % en 2005), les charges financières 3 %. L'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, correspondant à l'épargne brute, se monte à 1,4 milliard d'euros et progresse de 7,4 %, la plus forte progression enregistrée depuis six ans.

Les dépenses d'investissement hors dette, 2,8 milliards d'euros en progression de près de 20 % en 2006, sont financées par l'autofinancement à hauteur de 53 %, par les recettes d'investissement (26 %) et par une variation de la dette (emprunts – remboursements) de 567 millions d'euros. Après avoir connu une phase de désendettement, les communautés urbaines ont recours, depuis 2004 mais surtout en 2005 et 2006, à l'endettement pour financer leurs investissements croissants. Leur encours de dette au 31 décembre 2006 atteint 6,6 milliards d'euros et progresse ainsi de 15 %.